***Règlement du concours FDAAPPMA/FAJET 2024***

La FDAAPPMA54\*, en partenariat avec la radio FAJET, organise un concours mensuel dans le cadre des chroniques radio « Au fil de l’eau ».

Du petit matériel de pêche et/ou une carte de pêche sont mis en jeu chaque mois, avec la participation de partenaires extérieurs.

Organisateur : FDAAPPMA54 - Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 50 rue du docteur Bernheim 54000 NANCY.

Modalités de participation :

Pour participer au jeu, il suffit de liker le post Facebook de la Fédération qui partagera la chronique « Au fil de l’eau » enregistrée sur FAJET.

Un tirage au sort sera effectué par la FDAAPPMA54 à chaque fin de mois parmi les personnes qui ont liké la publication.

Jeu réservé aux personnes physiques. Le gagnant sera contacté par Messenger le jour du tirage au sort.

Les lots seront à retirer directement par le gagnant chez le partenaire du mois.

Les partenaires de la FDAAPPMA54 s’engagent à honorer les lots mis en jeu et à les remettre au(x) gagnant(s) lorsqu’il(s) se présente(nt).

En participant au concours, les personnes s’engagent, conformément aux politiques applicables aux Pages, groupes et évènements de Meta, à :

* Dégager Meta de toute responsabilité
* Reconnaitre explicitement que cette promotion n’est en aucun cas parrainée, soutenue ou gérée par Meta, ni y est associée